

ACHAT VENTE LOCATION INVESTISSEMENT

HONORAIRES

GESTION LOCATIVE

LOCATION D'HABITATIONS NUES OU MEUBLÉES (1)

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

Les honoraires de location pour les locaux commerciaux ou professionnels sont à la charge exclusive du locataire.

LOCATION DE GARAGES, REMISES ET ENTREPOTS(1)

VENTE(1)

AVIS DE VALEUR

150 € TTC (Gratuit si un mandat de vente est signé suite à cet avis de valeur)

- 1. TVA au taux en vigueur de 20% incluse
- Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire : 8 €/m² pour les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail, et 3 €/m² pour les honoraires d'état des lieux